

# ***Communiqué du collectif de soutien MIE***

Soutien aux militant-e-s du collectif qui *seront* jugé-e-s lundi 25 avril à 14h pour avoir tenté de mettre à l'abri des jeunes que les pouvoirs publics laissent à la rue.

**Le collectif de soutien aux Mineur-e-s Isolé-e-s Étranger-e-s souhaite témoigner de son total soutien aux militant-e-s du collectif qui passeront devant la justice le lundi 25 avril à 14h et appelle à un rassemblement en solidarité.**

**Le collectif dénonce le cynisme des pouvoirs publics de laisser comparaître des nantaises et nantais qui ont tenté de mettre à l'abri des mineurs que le conseil départemental laisse à la rue. En effet, ces militant-e-s ont tenté de réquisitionner un bâtiment public, vide depuis des années et pourtant toujours fonctionnel, pour abriter des jeunes exilé-e-s à la rue, que le conseil départemental devrait prendre en charge dans le cadre de sa mission de protection de l'enfance. Malgré les condamnations du conseil départemental par le tribunal administratif, les élu-e-s continuent leur politique excluante et ce sont celles et ceux qui tentent de mettre ces jeunes à l'abri qui se retrouvent inquiété-e-s par la Justice.**

**Ce procès est une fois de plus la preuve que le conseil départemental peut se soustraire aux décisions de justice tandis que les militant-e-s sont criminalisé-e-s pour leur solidarité.**

**Les délinquant-e-s sont celles et ceux, sous couvert d'un mandat, qui nient la solidarité nécessaire pour les populations en exil et notamment les mineur-e-s.**

**Lundi 25 avril 2016, à 14h soyons nombreu-ses-x devant le tribunal de grande instance de Nantes en solidarité avec les membres du collectif inquiétés et pour montrer notre détermination à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour que les droits des MIE et des exilé-e-s, deviennent effectif.**

**Le collectif de soutien MIE**